

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 4 mai 2018

CP2018_05_15
id. 3886

L'an deux mille dix huit, le quatre mai , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BESIERS (pouvoir à M. MARDEGAN), Mme CABOS (pouvoir à M. ASTRUC), Mme FERRERO (pouvoir à M. ALBUGUES), M. HEBRARD (pouvoir à Mme RIOLS)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**S.A. PROMOLOGIS
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT
POUR L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE 9 LOGEMENTS
(TRANCHE 3)
SITUÉS LIEU DIT BÉNECH HAUT -
COMMUNE DE CAUSSADE**

Monsieur le Président soumet à l'examen de la ~~commission permanente~~ une demande de garantie d'emprunt présentée par Monsieur le Directeur administratif et financier de Promologis. Elle concerne le financement complémentaire de l'opération de construction initiale de 9 logements (4 PLUS et 5 PLAI) situés Lieu dit Bénech Haut (tranche 3) à Caussade.

Ces prêts complémentaires, concernant la 3ème Tranche d'une opération de démolition-construction composée de 4 Tranches de travaux, d'un montant global de 1 326 769,27 €, sont détaillés comme suit :

* Prêt complémentaire PLAI 40 ans	31 225,00 €
* Prêt complémentaire PLUS 40 ans	22 041,00 €
Total	53 266,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 53 266 €.

Les conditions actuelles de cet emprunt à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont définies dans le contrat n° 67126.

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 26 633 €, soit 50 % d'un montant global de 53 266 €, la commune de Caussade se portant garante à hauteur de 50 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 18 septembre 2017.

Monsieur le Président rappelle que le 22 juin 2015 la Commission permanente a délibéré et accordé la garantie d'emprunt pour la tranche 3 de cette opération. Dans ce cadre, un logement réservataire a été attribué au Département.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à S.A. Promologis pour le financement complémentaire de l'opération de construction de 9 logements (tranche 3) situés lieu dit Bénech Haut à Caussade, la garantie du Département à hauteur de 26 633 €, soit 50 % de l'emprunt souscrit étant précisé que la commune de Caussade se porte garante à hauteur de 50 % du prêt souscrit ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC